



COMMISSION DE DISCIPLINE

Foot 692

Président de séance : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Grégoire MOSCATO.

Membres présents : Isabelle BLANCHET VOYET, Corinne ROSSET, Denis MOUCHET

Réunion du lundi 16 mars 2026

Publié le jeudi 19 mars 2026

IMPORTANT

Toute personne sanctionnée (joueur, éducateur ou dirigeant) est tenue de nous faire parvenir un rapport détaillé dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€. Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

- Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.
- Si l'infraction revêt un caractère public, lequel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

Vous avez la possibilité de consulter l'intégralité du dossier disciplinaire au siège du District à Ville La Grand selon nos horaires d'ouverture.

Tout élément (vidéo, rapport, audio etc.) doit être transmis 72h avant l'audition, passé ce délai aucun nouvel élément n'est pris en compte.

DOSSIER EN INSTRUCTION

Dossier n°25-692/53364-2

Match n°53769229 – Seniors D4 Poule B du 08-03-2025

GFA RUMILLY-VALLIERES IV – AS GENEVOIS II



DEMANDE DE RAPPORT

Dossier 692/53691-2 – Seniors D2 – a du 08/03/2026
ES VALLEIRY – CS LA BALME SILLINGY

CS LA BALME DE SILLINGY

Demande de rapport au joueur YUCEL Ferdy du CS LA BALME DE SILLINGY sur les propos qu'il a tenu à l'encontre d'un joueur de l'ES VALLEIRY pendant le match et ce, pour le samedi 21 mars 2026.